L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 8 OCTOBRE 1892.

THEATRE DE L'OPERA.

A peine défaites les malles, et déjà l'on est en plein travail de répétitions à l'Opéra, une véritable ruche où l'on ne chôme plus un moment dès que s'est faite la mise en train.

Nous avons été fort heureux hier de serrer les mains à deux connaissances excellentes à revoir, deux artistes d'un mérite sérieux ; Mme et M. Lematte.

Nous aurons plus d'une occasion d'en parler. Aujourd'hui la pièce choisie pour l'ouverture est *La Juive*. Ce sera la rentrée de la falcon, qui a laissé tant de souvenirs flatteurs.

Hier dans une visite faite à l'Opéra nous avons saisi au passage quelques bribes de la *Juive* et de *Faust* qu'on répétait dans les foyers, tandis qu'on s'occupait de la *Cagnotte* sur la scène.

Ecouter aux portes joue parfois de vilains tours, dit-on ; tel n'a pas été le cas cette fois. Disons même que nous nous sommes félicité de....

Mais motus ; nous nous sommes promis de nous taire jusqu'après la soirée d'inauguration ; nous nous bornons donc à dire aux lecteurs que Mme Lematte-Schweyer nous revient dans la plénitude de ses moyens et avec un talent accru.

Du reste, le rideau va bientôt se lever sur la *Juive* et par conséquent nous aurons à causer de Rachel. Nous avons l'entière confiance que ce sujet de conversation sera fort agréable.

Notre sympathique artiste, M. Lafarge, nous a amené hier deux de ses excellents camarades, M. Hourdin (autrefois de l'Opéra de Paris), première basse en tous genres et M. Duthurens, baryton, dont il nous a parlé d'une façon toute favorable. La recommandation est bonne.

Nous avons enfin à remercier de sa visite Mlle Adrienne Bonduce, chanteuse légère, qui quittait tout récemment le Conservatoire de Paris, avec un fort enviable souvenir, ma foi, un prix de chant.

Un prix remporté à cette belle école française, et un acte de naissance datant de vingt ans au plus, voilà deux beaux atouts, ce nous semble.

C'est décidément à mardi qu'est fixée la soirée d'ouverture; celle-là passée, nous entretenons la vague idée que l'occasion nous sera facile de prendre une revanche, qui peut être bien en dépitera quelques-uns. Mais que voulez-vous ? on ne peut, dit-on, contenter tout le monde et son père. Encore un coup, sachons attendre et nous avons l'espoir que tout nous viendra à point.

Christophe Colomb.

La Fédération Italienne Garibaldi, composée des membres les plus considérés de la colonie italienne, ne pouvait laisser passer inaperçu le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Elle se propose donc de le célébrer dignement le mercredi 12 octobre, aux Fair Grounds.

Nos remerciements pour l'invitation qui nous est adressée. Nous nous ferons plaisir et devoir de reparler de cette fête, qui commencera à 2 heures de l'après midi, et dont le programme sera très brillant.

L'invitation qui nous est remise, est accompagnée d'un élégant insigne aux couleurs de l'Italie.

Académie de Musique.

Nous voici aux deux dernières représentations du *Secrétaire Intime*, *The Private Secretary*.

C'est vraiment dommage ; la pièce est justement fort populaire et c'est justice d'écrire qu'elle trouve un fort louable ensemble d'interprétation dans la troupe actuelle.

Donc nous vous recommandons tout spécialement la matinée et la soirée de ce jour.

On annonce pour demain le début de la troupe Fitzsimmons; troupe de comédie. Son engagement est d'une semaine.

Grand Opera House.

Les deux représentations de ce jour — à midi et à huit heures — ferment l'engagement de la troupe, qui a fait bonne semaine avec *Fatherland*.

Demain, première soirée de *New Devil's Auction*, qui sera le spectacle de la semaine entière.

Théâtre St-Charles.

Si vous n'avez encore vu la pièce : *Midnight Alarm*, ne négligez pas la double occasion offerte aujourd'hui d'assister à ce très intéressant spectacle. L'ouvrage sera donné matin et soir. On n'a rien négligé pour prêter de l'éclat à la mise en scène, et il faut reconnaître qu'elle est bien réussie. Il y a dans ces actes une véritable collaboration pour les machinistes, qui ont droit à bonne part des braves qui soulignent la représentation.

Demain dimanche, *The Dazzler*.

L'Orphéon Français.

C'est ce soir qu'a lieu le concert de l'Orphéon que nous avons annoncé déjà et qui, selon toutes probabilités, va remplir la Salle Grunewald.

N'oublions pas de constater que l'Orphéon Français est en voie de prospérité; les membres augmentent en nombre et les études s'y poursuivent avec bonne volonté, avec zèle, sous la direction intelligente du Professeur P. A. Borgé.

Il y a là—dans tous les timbres—des voix fort appréciables. Voici le programme d'aujourd'hui :

Carlotta valse, C. Milocker, par l'orchestre de l'Orphéon, *Une révolte à Memphis!* L. de Rillé, chœurs de l'Orphéon; *La Chanson de l'Aveugle*, Clément d'Anore, par Emile Lubrigot: *Le Jour et la Nuit*, romance, Lecocq, par E. René Gaillard. *On Blooming Meadows*, Julie Rivé-King, morceau à 4 mains pour piano, par MM. H. Wehrmann Jne et P. A. Borgé. *Moïse mourant*, (scène biblique), Emile Louis par Alex. Lazare, avec accompagnement de piano et d'orgue par MM. H. Wehrmann et P. A. Borgé; *D'le Broies*, chansonnette comique, par E. René Gaillard; *La Cigale*, fantaisie sur l'opéra d'Audran, par l'orchestre de l'Orphéon; *Polka de l'Eté*, Ch. Perrin, paroles de L. Placide Canonge, par les chœurs et l'orchestre de l'Orphéon.

M. Frank C. Viavant, accompagnateur.

Menu bien fait pour attirer, on en conviendra. On commencera à 8 heures.

Quand votre sang est appauvri, ou corrompu, le remède est à votre portée, prenez la Salsepareille d'Ayer.

COMMENT PRÉVENIR LE CHOLÉRA.

Il y a vingt ans, alors que les premières autorités médicales de l'Europe posaient les bases de la théorie des germes des maladies ; alors que le gouvernement français offrait une généreuse récompense à qui fournirait le moyen de détruire les germes du choléra, je pris la détermination d'entrer, moi-même, dans la lice, d'apporter dans mes recherches toutes les ressources que j'avais à ma disposition et de trouver, s'il était possible, le remède en fixe.

Il y a sept ans, j'ai découvert la combinaison spéciale d'élément, bien connus d'ailleurs, et dont l'alliage constitue la substance unique que j'ai appelé le Germetuer.

Je pensais alors que ma découverte était la solution du problème du choléra, et qu'elle pouvait en même temps, et avec une égale efficacité, combattre et détruire les germes des autres maladies ; mais je ne l'ai pas offerte au public, avant de l'avoir expérimentée, pendant trois ans, dans ma famille et dans le cercle d'amis [illegible].

On n'est que quand le doute n'était plus possible, quand à l'efficacité du remède, que je me résolus à le jeter sur le marché, et à organiser une compagnie pour le fabriquer et l'exploiter.

Le Germetuer a été essayé par des milliers de familles dans presque tous les Etats de l'Union, et le verdict qu'elles ont rendu prouve que la médicament a plus d'effet qu'on ne lui en avait tout d'abord attribué. Je ne crains pas de dire qu'il n'y a pas un remède de médicament qui ait plus que le Germetuer, conquis la confiance du public intelligent.

Aujourd'hui que le pays est menacé d'une nouvelle épidémie de choléra, je n'hésite pas à déclarer, comme j'en ai la conviction, que quiconque prendra trois ou quatre doses du King's Royal Germetuer, par jour, échappera aux atteintes de la maladie, même dans le cas où, commencée où elle serait arrivée à l'état d'épidémie.

G. R. KING, M. D.

Le Germetuer purifie le sang, débarrasse le système de toutes les impuretés, de tous les germes vivants qui pénètrent dans le système par l'inspiration par l'eau ou la nourriture. Il détruit ainsi les nombreuses et terribles maladies dont le corps humain est susceptible.

Le Germetuer n'est pas un composé nauséabond; il est aussi agréable à prendre qu'un verre de limonade.

A vendre chez tous les droguistes.
[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 7 octobre 1892.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens
No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	73	20
Midi	74	21
3 P. M.	74	21
6 P. M.	73	23

Affaires municipales. — Un comité délégué par l'Association des jardiniers est allé trouver le maire pour obtenir que les membres de l'association soient exemptés de l'obligation de mettre des lanternes à leurs voitures, privilège dont jouissent les conducteurs de camions.

M. Harvey, vice Président du North-eastern R. R. et le Génl. John Glynn, Jr., sont allés hier matin trouver le maire pour obtenir de lui la prolongation du délai qui avait été accordé à la Compagnie pour construire le long de la promenade Florida le talus qu'elle s'était engagée à construire en échange de certains privilèges. Le maire a accédé à la demande qui lui était faite.

Les travaux ne seront commencés qu'au mois de juin.

Camera Club.—Le Camera Club a ouvert très brillamment hier soir à la salle Tulane, la série de ses exhibitions d'automne, sous les yeux de laquelle on a fait défiler 100 clichés reçus d'un club de Londres et comprenant : architecture, animaux, groupes et paysages, parmi lesquels rien de saillant à signaler.

M. Castleman donnait les explications nécessaires.

Bien qu'étant des clichés primés, aucun de ceux qui ont été exhibés hier soir n'avait la valeur même des clichés ordinaires de notre Club ou de ceux qu'envoient d'ordinaire les clubs américains.

Au Pénitencier. — Les seize prisonniers suivants ont été transférés hier de la prison de paroisse au pénitencier : Adeline Rodin, coups et blessures, 6 mois ; Lizzie Suert, larcin, 1 an; John Bull, larcin, 1 an; R. Stevens, larcin, 1 an ; F. Washington, larcin, 1 an; Wm Clinton, larcin, 2 ans; Geo. Gilmore, larcin, 1 an ; Wm Clarke, larcin, 2 ans; J. Joiner, larcin, 1 an; H. Stevens, larcin, 1 an ; Dook Davis, homicide, 20 ans; A. Celloben, détournement, 7 ans; M. Ganity, vol, 2 ans. M. Coleman, vol avec effraction, 3 ans; E. Richardson, faux, 5 ans; J. Bolden, coups et blessures, 2 ans. 4 blancs, 10 nègres, 2 négresses.

Jeunes voleurs.— Le caporal Donnelly et plusieurs agents ont arrêté 10 jeunes voleurs dont le plus âgé a 14 ans. Ils ont été trouvés en train de voler des appareils d'éclairage, au No 122 de la rue St-Louis occupé anciennement par le Columbia Athletic Club.

Accident de chemin de fer.— Un accident de chemin de fer, qui heureusement n'a fait qu'une victime, bien qu'il ait failli causer la mort de nombreux voyageurs, a eu lieu sur la ligne du Mississippi Valley Road, hier matin à 2:05 heures.

Jeudi à 5 heures du soir le train de voyageurs No 1 était parti de Memphis à destination de la Nouvelle Orléans. Il se composait de 6 wagons dont 3 wagons-dortoirs et un fourgon de bagages.

A 1 mille de la ville de Hayes, 5 voyageurs ont soudain ressenti un violent choc et aussitôt après le train tout entier passait au travers d'un viaduc qui traverse une petite vallée.

On imagine plutôt qu'on ne peut le décrire, la scène qui a suivi cet accident, rendu plus dangereux encore par le fait que les wagons ont pris feu. Lorsque l'affolement du premier moment a été passé, on a constaté avec satisfaction qu'aucun des voyageurs n'avait été sérieusement blessé. La seule personne à qui l'accident ait coûté la vie, est Jos. Cetti, le chauffeur qui habite la Nouvelle Orléans.

Son corps a été trouvé mutilé et méconnaissable, près de la locomotive. Comme miraculeusement, le mécanicien, son compagnon, s'en est tiré avec quelques blessures insignifiantes.

Des secours ont été envoyés immédiatement de Vicksburg, où les voyageurs ont été emmenés en attendant que la voie soit débloquée et que le viaduc ait été temporairement réparé. Le train devait arriver en ville hier matin à 8 heures 10.

On pense qu'une partie du viaduc doit avoir été détruite par le feu, celui-ci ayant été mis par des étincelles échappées soit d'une locomotive, soit d'un feu d'herbes sèches, comme on en brûle souvent dans ces parages.

Les levées de St-Bernard.— Les habitants de la paroisse St-Bernard se sont réunis chez M. S. Roy sous la présidence du major R. T. Beauregard, pour protester contre le plan de la nouvelle levée, pour l'exécution duquel serait nécessaire l'abolition du chemin qui mène au cimetière de Chalmette.

Il a été proposé plusieurs résolutions dont aucune n'a été adoptée et l'on a décidé de nommer un comité dont la mission sera d'aller trouver le lieutenant Mills, l'ingénieur qui a charge des travaux, et de tâcher d'obtenir la modification du plan.

Le comité se compose du major Beauregard, E. E. Nunes, E. J. Sanders, S. Roy, E. J. Bemis, A. Montgomery, H. Rhodes, A. Peyroux.

Noyé. — Hier matin, à 10 h. 30, comme le remorqueur *Flora* traversait le fleuve, en face la rue Poydras, un des employés du bateau, Angelo Théodore, âgé de 21 ans, qui puisait de l'eau avec un seau, a perdu l'équilibre, est tombé à l'eau et s'est noyé.

Il n'était marié que depuis trois mois et habitait avec sa femme et son père, coin Dorgenois et Quartier.

Polar Star Lodge No 1.—Les officiers et membres de la loge Etoile Polaire No 1 se sont réunis hier de 5 à 7 heures, coin Remparts et Kerlerec, en leur local qui vient de subir d'importantes réparations.

Le but de la réunion était d'inaugurer la salle ainsi renouvelée sous la direction de MM. S. Chanfrau, B. Maylie et G. Gazen.

Après la visite du local qui a donné pleine satisfaction à tous les membres, ceux-ci ont assisté à une cérémonie selon les rites de la loge et la soirée s'est terminée à table, autour d'un souper comme on en sert chez M. B. Casbres.

La Loge Etoile Polaire est une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, son existence ayant été autorisée par l'Etat le 11 février 1819. Elle a compté parmi ses membres les plus riches planteurs louisianais.

Les travaux de la loge, interrompus pendant les travaux, seront repris incessamment.

Knights of Joy. — Le club qui s'intitule ainsi et dont l'organisation date du 25 septembre 1890, s'est promené dans les principaux quartiers de la ville hier soir, à l'occasion de l'installation de ses officiers nouvellement élus. Au nombre d'environ deux cents, les *Knights* ont défilé en bon ordre devant nos bureaux et nous ont honoré d'une sérénade.

On nous dit, et nous le répétons bien bas, qu'ils feront une magnifique sortie le 31 décembre prochain, une mascarade sans doute, à double dessein d'amuser le public et de s'amuser eux-mêmes. Ce sont tous de joyeux vivants qui s'entendent à boire.... à la coupe des plaisirs — *Dum vivimus, vivamus !*

Voici les noms des messieurs dont on était hier soir l'élection :

MM. Emile T. Rambaud, Président.
Chas. A. Desporte, 1er vice-président.
Paul Ducasteing, 2d vice-président.
Louis H. Moustier, secrétaire aux archives.
Victor Haistre, 1er secrétaire.
Victor Claverie, trésorier.
Victor Monier, steward.
P. Villembit, sergent d'armes.
Arthur Barbe, grand marshal.
Aides marshals—Frank Fisk, Frank Lamothe, Wm. Anglad, J. Wallace Johnson, Robt. Taylor, D. Sherman, C. Lezard, Jos. Villio, B. Ader, S. V. Fornaris.
Conseil d'administration—B. Zagamie, A. Fougerat, Henry A. W. Tosso, E. Dufar, A. Verisque, A. Bonnaud, J. Fornaris, E. Brunet.

—C'est aujourd'hui que les jeux athlétiques du "Southern Club" auront lieu sur le Champ de courses; tout le *high life* y sera.

—Un correspondant nous écrit qu'il est mort samedi dernier, à Covington, un Français du nom de Louis Montagnae, qui n'a rien laissé qui puisse établir son état civil.

Prenez les Pilules d'Ayer pour la constipation, et toutes les fois qu'un purgatif est nécessaire. Sûr et efficace.

Un journal américain expose ainsi l'art de vivre bien et longtemps :

Marche deux heures par jour. Dors sept heures toutes les nuits. Lève-toi dès que tu t'éveilles.

Travaille dès que tu es levé. Ne mange qu'à ta faim et toujours lentement. Ne bois qu'à ta soif. Ne parle que lorsqu'il faut, et ne dis qu'à moitié ce que tu penses. N'écris que ce que tu veux signer. Ne fais que ce que tu peux dire.

N'oublie jamais que les autres comptent sur toi, mais que tu ne dois pas compter sur eux. N'estime l'argent ni plus ni moins qu'il ne vaut ; c'est un bon serviteur, c'est un mauvais maître.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Nihilistes.

Paris, 7 octobre.—Les nihilistes Stepanoff, Reinstein et Mackechidse, condamnés en 1890 à deux ans d'emprisonnement pour fabrication d'explosibles dont ils devaient faire usage en Russie, ont fini leur temps. Ils ont donc été libérés aujourd'hui. Reinstein a annoncé son intention de se rendre aux Etats-Unis; les deux autres iront à Londres.

Passagers distingués partis à bord du steamer Majestic.

Londres, 7 octobre—Parmi les passagers partis à bord du steamer *Majestic* de Queenstown pour New York, figurent Mgrs O'Connel et Satollo, le Dr. Pace, délégués, du Pape, l'Hon. Arthur Bower Forewood, membre du parlement pour la division sud ouest du Lancashire; le général Bristow et le Capt. Stamble, de la marine des Etats Unis.

Condamnation.

Berlin, 7 octobre—M. Hugo Lowy, un banquier de cette ville, a été trouvé coupable de détournement de fonds et de banqueroute frauduleuse. Il a été condamné à deux ans et demi de prison et à payer une forte amende.

Le correspondant du News, à Madrid. La reine régente d'Espagne.

Londres, 7 octobre—Le correspondant du *News* à Berlin écrit : Les journaux d'ici publient des extraits du volume de Emilio Castelar sur Christophe Colomb. Castelar lui-même considère que c'est l'œuvre la plus importante qu'il ait écrite jusqu'ici.

Il publiera plus tard un autre ouvrage sur l'Amérique.

La reine régente ne pourra pas se rendre au World's Fair, mais elle a exprimé au ministre Sourden sa gratitude et sa sympathie pour le président Harrison et le peuple américain, et le grand intérêt qu'elle prend au succès de l'exposition de Chicago.

Le duc de Veragas espère mener son fils et son frère à Chicago.

Noces d'or.

Berlin, 7 octobre—L'empereur Guillaume est parti aujourd'hui de Potsdam pour Weimar, où il se rend afin d'assister aux noces d'or du grand duc de Saxe-Weimar.

Le correspondant du Herald à Berlin.

New York, 7 octobre—Le correspondant du *Herald* à Berlin dit; Le général Von Caprivi a écrit une lettre à l'empereur en date du 2 octobre, dans laquelle il se plaint amèrement des menées sourdes du général Von Eulenburg et de presque tous les autres membres du cabinet prussien.

—Le chancelier menace de donner sa démission et demande à l'empereur d'intervenir et de mettre fin à cette opposition perfide.

Dans cette lettre, le comte Von Eulenburg et M. Miquel sont spécialement accusés d'avoir donné des subsides à une partie de la presse afin de combattre le bill militaire sur lequel le chancelier a l'intention de demander un vote de confiance.

L'empereur n'a pas encore répondu à la lettre, et le chevalier von Caprivi fait tout ce qu'il peut pour tenir la correspondance secrète, ce qui est une preuve de faiblesse politique. J'ai appris que le comte von Eulenburg est allé immédiatement à son retour voir le comte von Caprivi à Berlin et l'a fortement blâmé au sujet du bill militaire.

Même les partisans de Von Caprivi l'abandonnent en ce moment. Il traverse à cette heure une crise semblable à celle par laquelle a passé le prince Bismarck avant sa chute.

Les bruits circulent qu'il doit donner sa démission mais ces rumeurs sont prématurées. Il est ambitieux de pouvoir, mais sa position est des plus embarrassantes.

Lâche tentative.

Homestead, Pie., 7 octobre—Une infâme tentative a été faite, la nuit dernière, d'assassiner, dans leurs lits, environ 40 personnes n'appartenant pas à l'Union. C'est à la dynamite qu'on a recours, et si l'affreux complot n'a pas réussi, c'est que toute la force de l'explosion a été limitée au rez de chaussée. Elle a été telle cependant qu'on l'a ressentie dans le camp.

La façade de la maison a été mise en pièces. Mme Harrison tient cet établissement—une pension privée—fréquentée par des employés ne faisant point partie de l'Union. L'immeuble appartient à la succession Coxe et porte le nom de Mansion House.

Ce matin à deux heures et quelques minutes, alors que tous les ouvriers dormaient, ils furent soudainement réveillés par une explosion qui renversa leurs lits, brisa toutes les vitres et tous les objets en faïence.

De là une grande panique; ces malheureux croyant à une attaque et pensant qu'ils allaient être tués. La maison était remplie d'un nuage de poussière de plâtre détaché des murs et plafonds, et tout semblait indiquer que le feu était à la maison.

Bientôt on gagnait en désordre l'escalier. C'était à qui voulait s'y frayer un passage. On se rendit dans une salle d'attente, dont, par bonheur, la façade avait été abattue par la force de l'explosion ; si bien qu'on put gagner la rue. Dans cette fuite précipitée un homme se brisa une jambe. Il avait donné dans une ouverture qu'avait faite une cartouche, en éclatant.

La rue est déserte à cette heure, mais l'explosion avait éveillé les résidents sur une longueur de plusieurs ilets et ils s'étaient hâtés d'accourir sur le lieu du désastre. Bientôt aussi les députés du shérif étaient là et avaient recueilli autant de témoignages qu'ils l'avaient pu.

Il paraît qu'on avait brisé une fenêtre de la devanture et par cette ouverture avait été lancée une cartouche de dynamite, mèche allumée. Quatre larges fenêtres furent ainsi mises en morceaux dans cette pièce servant de magasin et qui n'était plus qu'une ruine. Si l'on avait employé des explosifs ayant leur force à leur partie supérieure, au lieu de l'avoir à la partie inférieure, il est probable que tous les occupants de la maison auraient été tués.

Quoi qu'il en soit, les employés des filatures sont terrorisés, et avant qu'on les ramène il faudra que l'on place des veilleurs de nuit devant leurs demeures.

Exécution.

Spartanburg, C. S., 7 octobre—John Williams, l'homme de couleur qui tua le maire de cette ville, M. J. A. Henneman, le dimanche 27 septembre 1891 et Milbry Brown, négresse de 15 ans qui assassina l'enfant d'un an de M. W. C. Carpenter, de Gaffney, en ce comté, au mois de juin dernier, ont été pendus ce matin à 11 heures sur le même échafaud.

La pendaison a eu lieu dans la cour de la prison, devant vingt témoins, outre les officiers, les ministres du culte, les médecins et les avocats.

Les préparatifs de l'exécution étaient irréprochables. Les condamnés sont tombés d'une hauteur de six pieds; tous deux ont eu la nuque brisée; la double mort a été instantanée. Pas même un jeu de muscles après la chute de la trappe. Les médecins présents ont déclaré seulement au bout de quinze minutes qu'on pouvait détacher les cadavres. Ceux-ci ont été placés dans des cercueils disposés à l'avance et un court service funèbre a eu lieu.

Les deux prisonniers devaient primitivement être pendus le 9 septembre; mais, sur la demande de citoyens, un sursis leur avait été accordé par le gouverneur Tillmann, afin qu'on pût encore examiner les procédures.

Cette enquête nouvelle terminée, le gouverneur décida qu'aucun fait n'avait été produit pour justifier un pardon ou une commutation de peine.

L'opinion publique a approuvé l'exécution de Williams; mais beaucoup sont d'avis que le cas de Milbry Brown était de ceux où la clémence de l'Exécutif doit intervenir.

Autre exécution d'une femme.

New Berry, C. S., 7 octobre—Anna Tonnable, femme de couleur non mariée, a été pendue aujourd'hui en expiation du meurtre de son propre enfant le 23 février dernier.

Elle a été convaincue d'avoir caché dans un champ, le pauvre petit être, le jour de sa naissance, de l'y avoir abandonné et d'avoir ainsi causé sa mort.

L'exécution a eu lieu à l'intérieur de la prison. La mort a été presque instantanée. Jusqu'au dernier moment cette femme a protesté de son innocence. Elle ne s'était évidemment pas préparée à mourir.

Libéralité politique.

New York, 7 octobre—On rapporte que M. Grace, en son nom et au nom des organisations "anti-snapper", a fait don aujourd'hui d'une contribution de $100,000 au fonds de campagne démocrate.

NOUVELLES DU VENEZUELA.

Les troupes du gouvernement s'emparent de Maouto.

New York, 7 octobre—Une dépêche de La Guayra, en date du 6 octobre, dit : L'excitation est à son paroxysme à La Guayra. Un navire de guerre Venezuelien a tiré sur M. Philip G. Hanna, consul des Etats-Unis, pendant que celui-ci se rendait sur un bateau privé à Maouto. Heureusement que le représentant du consulat américain n'a pas été touché.

Maouto a été le théâtre de plusieurs engagements sanglants, qui ont résulté en la défaite des troupes du gouvernement par celles du général Crespo. Les chirurgiens de notre marine ont rendu de grands services pendant les combats en prodiguant leurs soins aux blessés.

Ils ont fait preuve d'un grand courage dans l'exercice de leur mission charitable, car ils couraient les plus grands dangers.

Le sentiment public est très hostile aux Etats-Unis.

New York, 7 octobre. — Une dépêche spéciale de Curaçao au *Herald*, en date du 6 octobre, annonce : La nouvelle est arrivée ici de sources autorisées que les troupes du gouvernement ont repris Maouto, ville située à une petite distance de La Guayra.

Les canonnières du gouvernement se sont dirigées vers la ville, qui est occupée depuis quelque temps par les légalistes, et ont ouvert le feu avec leurs plus gros canons.

Les légalistes n'ont pas pu soutenir ce bombardement et ont évacué presque immédiatement la ville, qui est alors tombée au pouvoir des forces du gouvernement.

Pendant le bombardement, le consul des Etats-Unis, M. Hanna s'est rendu sur les lieux où le combat avait lieu dans sa chaloupe et c'est à ce moment qu'un navire vénézuélien a tiré sur lui. L'insulte a-t-elle été faite avec intention contre le drapeau américain ou non, c'est ce qu'on ne sait pas encore.

Elle annonce que le gouvernement actuel est tombé et que le général Crespo sera bientôt à la tête du nouveau.

Le télégramme de l'amiral dit en substance : "La révolution triomphe, Crespo est victorieux. Le président et ses ministres ont quitté Venezuela. Crespo prend possession de Caracas aujourd'hui même."

Il appert de cette dépêche que le prochain événement probable sera la déclaration d'un nouveau gouvernement, avec le général Crespo à sa tête.

Le Prof. Pickering.—Nouvelles de Buenos Ayres.—Le Président Pena.

Valparaiso, 7 octobre—Le Prof. Pickering de la succursale Harvard à l'observatoire d'Aveguippa dit qu'il a découvert quarante petits lacs dans la planète Mars. Il exprime aussi les observations du Prof. Holden sur la limite et a mesuré toutes les altitudes de la planète.

Un correspondant à Buenos Ayres écrit que le bruit circule que le président Pena résignera la présidence à cause de l'opposition bien accentuée et des obstacles qu'il rencontre à former un cabinet. Au cas où il donnerait sa démission, le vice-président Uruburi deviendrait président.

La conférence entre le ministre de la République Argentine et les autorités de l'Uruguay, relativement à l'invasion alléguée d'Uruguaya, a été réglée d'une façon satisfaisante.

El Razon, de Montevideo, publie un éditorial écrit, prétend-on, par l'ex-ministre Costa de la République Argentine, qui dit que l'invasion est fort sérieuse.

Cela a inspiré un sentiment hostile contre le ministre actuel des Affaires étrangères de la République Argentine, M. Zeballos.

El Diario, de Buenos Ayres, dit que le projet Korner pour réorganiser l'armée chilienne est une menace à toutes les républiques de l'Amérique du Sud, et que, si le dit projet est mis à exécution, il compromettra gravement la paix à venir du continent. Cela arrêtera tout le commerce et toutes les industries. En un mot, le projet est dénoncé comme manquant de patriotisme et il pourrait bien susciter des troubles dans tout le pays.

On a redoublé de vigilance à Buenos Ayres. En un mot l'on craint un soulèvement. On a l'espoir ici que Figueroa réussira dans sa mission pour obtenir une alliance avec la Bolivie.

Des négociations affectant les réclamations relatives au Chili, au Pérou, à la France et à la corporation péruvienne ont été réglées amicalement.

Le règlement a eu lieu hier soir à une conférence à laquelle assistaient le ministre des affaires étrangères Errazuris, le ministre français Bacourt, l'envoyé péruvien Weiss, et M. Eyre, au nom de la corporation. Les termes du règlement sont tenus secrets jusqu'à ce que l'on puisse les soumettre demain au Conseil d'Etat et ensuite au Congrès en session secrète.

Venezuela.

Washington, 7 octobre—Une dépêche de l'amiral Walker au Département de la Marine confirme la victoire du général Crespo au Venezuela.

Nos bons cochers.
A la sortie du théâtre, il pleut à verse :
"Cocher, êtes vous libre ?"
"Dame! mon bourgeois, ça dépend... Où allez-vous ?...."

HERRERA.—Décédée, ce matin, à 1 heure, Mlle NIEVES CHILL HERRERA, de la Havane. Les amis de M. Léopold Lange sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de Chartres, No 281.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
Bonnes Propriétés commerciales
—ET DE—
COTTAGES.
Magasin en bois à deux étages,
Nos 209 et 211 Sud Remparts, entre Lafayette et Girod.
—ET—
Cottage double en bois, Nos 330 et 332 rue Calliope, entre Liberté et Howard.

Mlle Alice J. Clohecy vs. William P. Clohecy et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 38,117.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 16 rue Carondelet—MERCREDI, 9 Novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, rendu et signé le 30 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° L'excellent emplacement commercial consistant du magasin en bois à deux étages Nos 209 et 211 rue Sud Remparts, Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Sud Remparts, Dryades, Lafayette et Girod, ayant magasin au rez-de-chaussée et 4 chambres dans le haut et un deuxième étage. Le lot de terre mesure 21 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue Sud Remparts sur 85 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, suivant un plan fait par Mondelli, architecte, le 13 mai 1837, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, le 24 mai 1837. C'est à un ilet au dessus du Marché Poydras et du grand commerce qui y est concentré et sur la ligne d'un grand commerce, les rendant un [illegible] qui pourra en profit.

2° Le cottage en bois à un étage, Nos 330 et 332 rue Calliope, ayant 3 chambres, cuisine, citerne de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Liberté et Howard. Le lot de terre mesure, en pied américain, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur 159 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur. Dans une localité très peuplée assure une occupation constante et fait un [illegible] qui paye bien.

3° Un certain lot triangulaire, dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Prieur et Johnson, d'après un plan de A. S. Phelps, voyer, du 5 février 1846, déposé en l'étude de R. J. Kerr, ancien notaire et mesure 19 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Prieur, sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 96 pieds, 11 pouces plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Clio et formant l'encoignure des rues Clio et Prieur.

Conditions.—La moitié au plus comptant, et la balance à 1 et deux ans de crédit, par des billets portant intérêt spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets et d'une taxe de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1892 et d'Etat pour l'année 1892, en outre du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication, acte de vente devant Ernest Gillis, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 oct—9 16 30 30—nov 6 9

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 OCTOBRE—CLASSE No 280
Tirage de 4 heures P. M.

16	48	36	61	65	74	23	9	73	64	59	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ouvrable dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 7 octobre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	75,000, soit		$75,000
1 Lot de	20,000		20,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots de	1,000		5,000
25 Lots de	300		7,500
100 Lots de	200		20,000
200 Lots de	100		20,000
300 Lots de	60		18,000
500 Lots de	40		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60	6,000
100 Lots de	40	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20	19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET :

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent voir à se protéger en n'achetant que des BILLETS DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le dernier lot annoncé.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.		Départ.	
Memphis and Kansas City Fast Train	9:00am	Memphis and Kansas City Fast Train	5:05pm
Vicksburg Ex.	5:35pm	Vicksburg Ex.	8:30am
Baton Rouge accommodation	10:00am	Baton Rouge accommodation	3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 2 Fast Ex.	7:45am	No 4 Fast Mail	7:45am
No 7 Coast Acc.	9:05am	No 4 Fast Ex.	10:50am
No 1 Lim. Ex.	4:45pm	No 6 Coast Acc.	3:30pm
No 5 Fast Mail	7:30pm	No 2 Lim. Ex.	7:35pm
Exc. dimanche	9:45pm	Exc. dimanche	7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail	9:10am	No 2, Fast Mail	6:00pm
No 3, Chic. Lim.	8:00pm	No 4, Chic. Lim.	11:30am
No 25, Local Mail and Express	7:05pm	No 26, Local Mail and Express	7:00am
No 35, Excursion du dimanche	9:00pm	No 36, Excursion du dimanche	7:40am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex.	7:00pm	Calif'na Ex.	8:15am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex.	8:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis	6:30pm
Local	10:05am	Local	3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Mexico	7:05pm	Mexico	9:15am
California Ex.	10:55am	California Ex.	5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	2:50pm	No 12 Local	8:45am
No 5 Fast lim.	7:50am	No 6 Fastline	8:30pm
		No 2 Limited	2:30pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9	7:00pm	No 10	8:00am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7	9:30am	No 8	4:00pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache	9:35am	Pte-la-Hache	7:00am
	4:15pm		6:00pm
Shell Beach	9:35am	Shell Beach	7:00am
	4:15pm		5:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache	9:25am	Pte-la-Hache	7:15am
	7:00pm		4:00pm
Shell Beach	9:25am	Shell Beach	5:00am
	7:00pm		7:15am
			5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger	9:00am	Alger	4:20pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger	5:45pm	Alger	6:00am

Dimanche seulement.

Alger	7:05pm	Alger	8:00am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais :

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

WEATHER.

Forecast for October.—Generally moderate weather will prevail, but gales may be experienced along the transatlantic route and off the Amer can coast three or four times during the month. Although October is the last month of the West Indies hurricane season, several of the most severe hurricanes on record have occurred about this time, and no precaution should be neglected. It will be well to remember that October hurricanes recurve in lower latitudes, generally speaking, than during July and August. There will be less fog than during September, and no ice will be encountered south of the latitude of Cape Race.

STORM SIGNALS.

Atlantic and Gulf Coasts of the United States.

The meaning of these signals should be fully understood by masters of vessels, in order that every possible advantage may be taken of a timely warning of approaching storms. The flags are 8 ft. square; pennants, 5 ft. hoist, 12 ft. fly.

These signals are displayed at eighty-two stations of the U. S. Weather Bureau from Eastport, Maine, to Corpus Christi, Texas. Of these stations the following are supplied with the International Signal Code also, to exchange messages with and in some cases report passing vessels : Nantucket, Vineyard Haven, Woods Hell, Block Island, Cape Henry, Kitty Hawk, Hatteras, Southport, and Jupiter.

NIGHT SIGNALS.

Red light: Easterly winds. White light above a Red light: Westerly winds.

INFORMATION SIGNAL.

A red pennant hoisted alone indicates that the local observer has information regarding a storm of limited area but dangerous for vessels about to sail for certain ports : this information will be furnished upon application.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soin renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, ainsi que les dernières cartes qui ont été publiées par le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, au sommet de la Bourse du Coton à midi précis, heure de Washington. (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

New Chart of the West Indies

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico, the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland, which will be highly appreciated by ship captains navigating those waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys, together with the latest information from reliable sources, and has been published by the Hydrographer with the special object of furnishing clearly and compactly just such information as is required by navigators. This is the first chart covering both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet; and, while on a scale simply large enough for the ordinary purposes of navigation, it is still of a convenient size for use on board ship. One of the valuable features of the publication on the face of the results of careful investigations of the Gulf Stream, in the Yucatan Channel and the Straits of Florida; and of the currents outside of the Windward Islands, and through the various passages leading into the Caribbean Sea. Still another new departure in chart publication is the account given of the seasons, winds and weather of the West Indies, with storm diagrams, concise descriptions of barometric and other indications of approaching hurricanes, and brief, plain rules for avoiding their dangers and profiting by their winds. Upon the whole, it is the most valuable chart ever published of the region covered, and redounds to the credit of the Hydrographic Office.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

SAMEDI, 8 OCTOBRE 1892.

Greenville—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 12 M
Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST, 12 M
Haut du fleuve—GEN. H. F. DEVOL, à 5 P M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M

LUNDI, 10 OCTOBRE 1892.

Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 M
Haut du fleuve—GEN. H. F. DEVOL, à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Bayou Sara—WHISPER, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 7 octobre—Le fleuve a 4 pieds et stationnaire. Pas d'arrivages ni de départs.

Caire, 7 octobre—Le fleuve a 5 pieds 9 pouces et baisse. Temps couvert et frais. Pas d'arrivages ni de départs.

St-Louis 7 octobre—Le fleuve a 5 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés, Arkansas City de Natchez. Départ, Paul Tulane pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 7 octobre—La rivière est stationnaire—3 pieds 5 pouces dans le canal; 1 pied 1 pouces aux chutes. Temps pluvieux.

Cincinnati, 7 octobre—La rivière a 4 pieds 7 pouces et monte. Temps pluvieux.

Les Passes.

Port Eads, 7 octobre, 6 p. m.—Vent du nord-est. Arrivés, à 11:30 a m, steamship anglais Benwick, capitaine Thearies, de Barry, via Delaware Breakwater; à 6 a m, steamship norvégien Aalesund, capitaine Schage de Bocas del Toro; à 11:15 a m, steamship espagnol Ciudad de Barcelona, capitaine Rodrigues, de Barcelone.

Départs, steamships Ocean Prince pour Cadix via Gênes et Paris pour Anvers via Havre.

Marchés.

Paris, 7 octobre—Les rentes 3 pour cent 99 francs 30c.

Londres, 7 octobre, 4 p m.—Consols à la stationnaire 97 5/16 au comptant et 97 5/16 à terme.

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 7 OCTOBRE 1892.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Electrician, Davies, Liverpool.
Steamship (ang) Trosenna, Glasson, Bordeaux, via Norfolk, Va.
Steamship (am) Excelsior, Percy, New York.
Steamship (norv) Nicaragua, Nicolaysen, Bluefields.

ARRIVÉS.

Steamship (esp) Leonora, Alegria, Liverpool, via Santander et les port cubains (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship (ang) Benwick, Thearies, Barry, via Delaware Breakwater, sur lest.
Steamship (norv) Aalesund, Schage, Bocas del Toro.

BATEAUX A VAPEUR.

Joe Webre, McWeeney, Grand Isle.
H. A. Harvey, Jr., Woods, Bayou Barataria.
Alice LeBlanc, Barre, Hahnville.
Whisper, Lilieno, Bayou Sara.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
T. P. Leathers, McVay, Vicksburg.
Sunbeam, Rees, Vicksburg. Pas de cargaison.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL, par steamship Electrician—4360 balles coton 36,000 boisseaux blé et graine [illegible].
BORDEAUX, VIA NORFOLK, VIR. [illegible]
BLUEFIELDS, par steamship Nicaragua—[illegible] pieds bois de charpente.

Arrivages de produits.

GRAND ISLE—par steamer Joe Webre—[illegible] sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU BARATARIA—par steamer H. A. Harvey Jr.—751 sacs riz brut et fret assorti.
HAHNVILLE—par steamer Alice LeBlanc—187 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Whisper—617 balles coton 1582 sacs graine coton 1096 sacs riz brut 65 barils sucre 186 barils mélasse et fret assorti.
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—1000 sacs riz brut et fret assorti.
VAUCLUSE—par steamer T P Leathers—836 balles coton 1046 sacs graine coton 1660 sacs farine graine coton 367 sacs riz brut 36 barils sirop et fret assorti.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—145 sacs riz brut et fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR—766 sacs riz brut et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—550 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1338 balles coton 1914 sacs riz brut 260 sacs graine coton 930 sacs farine graine coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—167 balles coton 2 wagons graine coton 47 wagons blé et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—2690 balles coton 92 barils sucre 21 barils sirop 5617 sacs riz brut 52 barils riz 396 barils riz et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—717 balles coton 1 wagons graine coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—1450 balles coton 2 wagons graine coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship New Orleans, Kemble	parti 5 oct
Steamship El Dorado, Byrne	parti 5 oct
Steamship El Sol, Quick	parti 5 oct
Steamship Knickerbocker, Halsey	parti 3 oct

PHILADELPHIE.

Goëlette Susie M Plummer, Creighton	partie 29 sept

LIVERPOOL.

Steamship Australian, Jacks	parti 27 sept
Steamship Astronomer, Wallace	parti 15 sept
Steamship Nicaraguan, Winder	parti 17 sept
Steamship Darien, Wrake	parti 22 sept
Steamship Wm Cliff, Fest	parti 8 sept
Steamship Olympia	parti 18 sept
Steamship Explorer, Jones	parti 22 sept
Steamship Oswald	parti 30 sept
Steamship Counsellor, Jones	parti 2 oct
Steamship Palme, Valiant	parti 1er oct

SHIELDS, ANG.

Steamship Phyrie	parti 29 sept
Steamship Toledo	parti 30 sept

BARRY.

Steamship Arroyo	parti 29 sept
Steamship Benlola	parti 26 sept

LIMERICK.

Barque Franzino, Marasco	partie 6 sept

MARSEILLE.

Barque Laura	partie 21 août

ANVERS.

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	

Steamship Arroyo	parti 3 sept
	parti 24 sept

KINGSTON.

Steamship Australian, Jacks	parti 4 oct

CARDIFF.

Steamship Abana	parti 1er octobre
Steamship Yoruba	parti 2 octobre

PAUILLAC.

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	parti 11 sep

CUXHAVEN.

Steamship Imperial Prince, Cox	parti 26 août

TRIESTE.

Barque Vesuvio, Longobardo	partie 1er juin

BUENOS AYRES

Steamship Nigretia	parti 21 sept

RIO DE JANEIRO

Steamship Queensland	parti 27 sept
Steamship Bella Tornigen, Rolo	exp. 24 a St

SANTOS.

Barque Vasco di Gama, Carbo	partie 2 août

GÊNES.

Barque Laura, Gastiliano	partie 28 juillet

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms.	Destination	Mouillage
Aalesund	Bocas del Toro	1er dist. 16
Breakwater	Belize	Alger
Benwick	Havre	2e dist. 42
Clinton		rue Gen
Denan	Havre	rue Ire
Eastern Prince	Méditerranée	rue Ire
El Mar	New York	Alger
Freshfield	Brême	2e dist. 47
Governor	Liverpool	1er dist. 31
Gracia	Liverpool	2e dist. 26
Gallego	Liverpool	2e dist. 29
Hogarth	Liverpool	1er dist. 21
Inchbonga	Hambourg	1er dist. 15
Jos. Oteri, Jr.	Bocas del Toro	rue St
Lostmore	New York	2e dist. 8
Lucerne	Liverpool	Westwego
Mexican	Liverpool	rue Ire
Professor Morse	En réparation	1er dist. 16
Porto Rico	Barcelone	2e dist. 40
Ramon de Larrinaga	Liverpool	
S Pinelli	Ruatan	1er dist. 15
S Oteri	Ceiba	1er dist. 15
Springwell	Havre	1er dist. 18
Thomas Anderson	Brême	2e dist. 42
Violetta	Vera Cruz	rue Ire
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger

NAVIRES.

Charlie Baker	Dublin	Southport
Marceline Jane	Tarragona	1er dist. 21

BARQUES.

Vasco de Gama	Oporto	2e dist. 47

GOELETTES.

Eleanor	Mobile	rue St
Jas F Kruse	Cadiz	2e dist. 8
James H Jordan	Cadix	1er dist. 27
Jennie Wood	Ruatan	1er dist. 20
Santo Oteri		1er dist. 14
Wm H Bird	Martinique	1er dist. 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée portant le No 106 de la rue Kerlerec.

Edouard J. Soniat du Fossat vs Henriette Larochelle, épouse de George Alfred Capin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,755.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et tous qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet désigné par le numéro municipal 281, borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St-Claude et Marais. Le dit terrain est désigné par le No 17 du carré d'ilet No 8 sur un plan d'ilet d'Alexandre, voyer, en date du 18 décembre 1847, et déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, ancien notaire de cette ville, mesurant en pied américain, trente pieds et trois lignes de façade sur la rue Kerlerec; trente pieds et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent cinq pieds, trois pouces et cinq lignes du côté de la rue St-Claude; et cent six pieds, trois pouces et cinq lignes du côté de la rue des Marais. La bâtisse sur ledit terrain porte le numéro municipal 106 de la rue Kerlerec.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Sept—9 15 23 29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt d'une police d'assurance.

Wolf and Marks versus T. H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de T. H. Lee, dans une certaine police d'assurance émise par le Mechanics & Traders Insurance Co., de la Nouvelle-Orléans, sous le numéro 1,663 pour la somme de $1,000 sur le fonds de marchandises générales dans le bâtiment recouvert en bardeaux, situées dans la ville de Ludlow, Etat du Mississippi sur la plantation de l'assuré, le dit T. H. Lee soit, que la perte occasionnée par l'incendie du dit fonds de marchandises générales soit réglée conformément à la dite police en ce moment.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 sept—29—oct 4 8 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,258.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 155 rue de la Commune—MERCREDI 2 novembre 1892 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 septembre 1892, émanant un ordre rendu et signé le 15 septembre 1892, dans la succession ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Palmyre, Miro et Gasquet, mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur et façade de 118 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des rues Galvez et Palmyre.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19 dans le même ilet et district que la propriété décrite ci-dessus, contigu à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 118 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant James Fahey, N. P., aux frais des acquéreurs.
Sept—3 15 19 25—nov 2

$500 de Récompense !

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DESIRABLES ET ATTRAYANTES
Comme Placement d'Argent
—DANS LE—
DEUXIÈME DISTRICT
—A—
L'ENCAN.
Titres Parfaits.
SUCCESSION DE Vve J. Schweitzer.

VENTE EN PARTAGE.

No 35,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur. — Bureau, 21 rue Carondelet—MERCREDI, 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 16 septembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 243 RUE ROYALE.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale Chartres, Conti et St-Philippe, mesurant 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, et une profondeur, sur chaque ligne latérale, de 127 pieds 11 pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 243 de la rue Royale. Dessus s'élève une bâtisse en briques à trois étages, ornée d'une large véranda. Il y a environ 30 chambres en tout, cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $71 par mois.

2. VASTES BATISSES DOUBLES A DEUX ETAGES EN BRIQUES AVEC MANSARDES, Nos 26 et 28 RUE D'ORLEANS.

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans le carré d'ilet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, sur un plan de Tourtour, en date du 1er février 1844, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Lesquels terrains se touchent et mesurent comme suit : Terrain No 1, 29 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 2, 33 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec mansardes, elle a 32 chambres, cour et trottoir pavés en Schillinger, 2 citernes, hydrant, etc. Loué $67 par mois.

3. DESIRABLE MAGASIN EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MAISON DE RESIDENCE, No 189 1/2 RUE ROYALE.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'ilet No 58, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur un plan de Arthur de Armas, en date du 29 juin 1866. Ledit terrain mesure 14 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec un magasin et maison de résidence. Il y a au-dessus du magasin, 9 chambres, corridor, etc., cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $38 50 par mois.

4. MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE DOUBLES EN BRIQUES, COUVERTS EN ARDOISES, Nos 46 et 46 1/2 RUE STE-ANNE.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros 46 et 46 1/2 de la rue Ste-Anne) situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et St-Pierre. Lequel terrain mesure 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 78 pieds, 8 pouces du côté de la rue Royale et 78 pieds, 4 pouces du côté de la rue de Chartres, et 37 pieds de largeur à l'arrière. Les améliorations comprennent un magasin et maison de résidence doubles à deux étages en briques, couverts en ardoises. La maison de résidence a de chaque côté 6 chambres, véranda, corridor, citerne, hydrant, etc., contigus aux cours, dans le voisinage du marché français, etc. Loué $40 par mois.

5. RESIDENCE DE CHOIX EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 30 RUE D'ORLEANS.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le No 30 rue d'Orléans, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Royale et Bourbon mesurant, en pied américain, 25 pieds de face à la rue d'Orléans sur 55 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, avec véranda en fer ouvragé, et comprenant au haut 11 chambres, cuisine, buanderie, et cour pavée, citerne, hydrant, etc. Loué $31 par mois.

6. L'EDIFICE EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERT EN ARDOISES, No 19 ALLEE D'ORLEANS, DERRIERE LA CATHEDRALE ET FAISANT FACE A LA PLACE ST-ANTOINE.

Un lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 19, dans l'ilet borné par les rues Royale et St Pierre, Exchange Alley et Allée d'Orléans, mesurant (le dit lot) 17 pieds 11 pouces de face à l'Allée d'Orléans sur 50 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et face à Exchange Alley, et ayant dans le fond par une allée s'ouvrant sur Exchange Alley, et mesurant sur une ligne partant d'Exchange Alley et parallèle à l'Allée d'Orléans, 23 pieds 6 pouces, le côté ligne de profondeur diagonalement sur l'Allée d'Orléans, et mesure en outre 11 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne partant d'Exchange Alley, 10 pieds 10 pouces de ce point, portion formant le fond du dit lot formé à angles droits, 17 pieds 2 pouces 3 lignes à une ligne parallèle à Exchange Alley, mesurant 34 pieds 7 pouces 6 lignes face au dit lot à l'Allée d'Orléans, portant le No 19 Allée d'Orléans.

Les améliorations consistent en un édifice en briques, à trois étages, couvert en ardoises, ayant 11 chambres, un vestibule, avec balcons et galeries, citernes, etc. Loué $27 par mois.

7. EDIFICE A DOUBLE CORPS DE LOGIS, A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, COUVERT EN ARDOISES, Nos 211 ET 211 1/2 RUE ST-PIERRE.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 211 rue St-Pierre, dans le Deuxième District de cette ville, formant partie d'un lot de terre désigné par le No 56, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St Pierre, Marais et Villeré, laquelle portion de terre mesure, en pied américain, 23 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur environ 52 pieds 3 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, ayant de chaque côté 6 chambres, avec hydrant, etc. Loué à raison de $24 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers au plus, au choix des acquéreurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, à un crédit d'un et de deux ans, en billets des acquéreurs respectifs, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les notes de ventes contiendront la clause habituelle de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des dits billets, transfert de la police d'assurance, le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—2 9 16 19 oct à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle maison de résidence en briques, avec magasin au rez-de-chaussée, No 208 rue Royale, coin Dumaine.

Royal T. Store.

Succession d'Edouard A. Langevin, No 36,157, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, No 36,158.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur.—Bureau, 164 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de la succession d'Edouard A. Langevin, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en congé en date du 2 septembre 1892, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1892, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu :

La vaste maison de résidence en briques, à trois étages avec magasin au rez-de-chaussée, portant le No 208 de la rue Royale, au coin de la rue Dumaine, dans le carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Philippe, ayant de grandes salles, salle à manger, 8 chambres à coucher, corridor, cour, citerne, grande cour pavée en dalles—le terrain mesure 30 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 85 pieds 8 pouces, 1 ligne [illegible] à la rue Dumaine, de 89 pieds 1 pouce, 6 lignes de [illegible] formant le reste [illegible].

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

MM. Engelhardt, Lambert et Mayburn, en liquidation.

Bandes, Toile à voile, Tarpaulins, Outils, Arch-Covers, Quincaillerie, Marchandises, Machines à coudre, Crochets, Blocks, Taquets, Anneaux et matériel, Balances pour bébés, Franges, Etoffes pour rideaux, Filasse, Hamacs, Cordes et nombre d'articles divers, trop long à énumérer. Aussi, un Cheval, Wagon et Harnais.

Par ordre du liquidateur dans l'affaire ci-dessus.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 12 octobre 1892, à 10 heures et demie A. M., au local No 138 rue du Camp, entre les rues Lafayette et Girod, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 6 octobre 1892, dans l'affaire de W. D. Mayburn vs. Joseph Engelhardt et al., Dossier No 36,703, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu du local ci-dessus, No 138 rue du Camp, d'après un inventaire enregistré, dans l'honorable cour ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
7 oct—jusqu'à date.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Henry & Brown
vs
Leurs Créanciers.

No 31,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Propriété Commerciale de Choix,
Sur les rues St Joseph, Fulton et S Peters.

Le Bail de Deux Lots de Terre
Avec une Bâtisse en Fer Tuyauté (Corrugated) à Deux Etages,
Faisant face aux rues Fulton, North Market et South Peters.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire d'insolvabilité de W. G. Henry & H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, sera vendu à l'encan, à savoir :

1° **Cette Propriété Commerciale de** valeur ayant une façade sur chacune des rues Fulton, St Joseph et South Peters faisant face à la ligne de chemin de fer du Illinois Central R. R., près du Belt R. R. et décrite comme étant un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée (ou South Peters), St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme lot : a 1 sur un plan dressé par J. A. Beard, voyer, lequel dit lot mesure 24 pieds et 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur la même façade sur la rue Fulton et sur 127 pieds et 1 pouce de profondeur et face à la rue St-Joseph et 127 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° **Le Droit, Titre et Intérêt** dans et à un bail de $20 par mois accordé par Mme Marie Rose Gras à William G. Henry, daté le 13 août 1884 pour le terme de dix ans commençant le 1er septembre 1884, et finissant le 31 août 1894, de deux lots de terre formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée, North Market et Fulton, et décrits dans le dit bail, l'acquéreur assumera les diverses obligations du locataire ci-dessus, et prendra le dit bail sujet à ses termes et conditions. Copie du dit bail est enregistrée au bureau de l'encanteur et sujette à inspection.

Conditions Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public. Les acquéreurs auront à déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
22 sept—22—Oct. 1 8 15 22 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE,
A Alger 5me District.

Succession de Julia C. Dessinger.

No 36,480—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 19 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 mars 1892 dans l'affaire de la succession de Mme Julia C. Dessinger, sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, et appartenant, situé à Alger, cinquième district de cette ville, désigné par le No 20 de l'ilet No 7 compris entre les rues Lavergne, Berthélemy, Delaronde et Villeré, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 16 mars 1843, et déposé au bureau de Louis T. Caire ex notaire. Le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Delaronde sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage résidence confortable construit retiré de la rue et en outre une maison en bois dans le fond, situé dans le voisinage de la résidence élégante du Dr. W. H. Riley.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. P. Upton, notaire public.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
13 sept—13 24—oct 1 8 15 19

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Bijouterie et Meubles.

Succession de Mme Eliza Granet Veuve de George J. Lord.

No 33,955.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 16 rue Carondelet—LUNDI, 10 octobre 1892, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 22 septembre 1892, dans l'affaire ci dessus au local 127 et 129 Commune entre les rues Camp et St-Charles.

1° Une paire de boucles-d'oreilles en diamants.
2° Une broche en diamants forme de serpent.
3° Une broche en cheveux à portrait.
4° Une broche pensée.
5° Une broche à vingt diamants forme de serpent.
6° Une montre en or de dame, un ameublement de chambre à coucher et une pendule. Conditions comptant sur les lieux.
29 sept—29 30—Oct. 1 8, à date.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Monnaies et Divers.

Succession de John Henry.

Nos 34,646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 Octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 septembre 1892, et rendu dans la succession ci dessus intitulée :

1. 1,300 actions de la Alexandria Mining Company.
2. 2,000 actions de la Mountain View Mining Company.
3. 250 actions de la Mineral Point Tunnel Company, de San Juan, Colo.
4. 1,300 actions de la Chaleydeny Manufacturing Company, de $1 chacune.
5. 1,000 actions de la Ryling Gold Mining Company, de $1 chacune.
6. 60 actions de la Silver Creek Mining Company, de $1 chacune.
7. 1 lot de monnaies et divers, consistant en vieille monnaie américaine, Trade Dollars, monnaie anglaise, Chaînes en or, Bagues, etc.
Le tout d'après inventaire enregistré.
1 oct—1 2 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le magasin et résidence en briques, à trois étages, bien situé.

No 223 rue Nord Poydras,
Près Baronne et juste en face du Marché Poydras.

Succession de Stephen Pustani.

No 36,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — MERCREDI, 12 octobre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, et siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, et rendu dans la succession ci dessus intitulée.

Le magasin et résidence en briques à trois étages bien situé, No 223 rue Nord Poydras, entre Penn et Dryades, ayant un grand magasin, vestibule et trois chambres en bas, balcon, six chambres avec arrière galerie, en haut, citerne hydrant, cour pavée, écurie, etc., et décrit comme suit, savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Penn et Dryades, désignés par les numéros 5 et 15 sur un croquis annexé à un acte de vente de Paul J. Gleises à E. Frantz, passé pardevant E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, le 17 décembre 1868 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 5, 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond et face à une allée de 10 pieds de largeur servant sur les rues Penn et Dryades, ayant l'usage en commun du dit lot et allant aux deux lots No 15 a 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la dite allée, 21 pieds 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 14, et 29 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot a 16, ensemble avec l'usage de la dite allée commune.

Conditions.—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et [illegible] les [illegible] devant être [illegible]. Un dépôt de dix pour cent [illegible].

Acte de vente pardevant [illegible], aux frais de l'acquéreur.
1 sept—9 10 11 17 18 25 [illegible]

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : 73 [illegible]
Dufour [illegible]
Entered at the Post [illegible]
Second Class Matter
NOUVELLE [illegible]
DIMANCHE, 9 [illegible]
PRIX DE L'[illegible]
ÉDITION Q[illegible]
Un an.........
Six mois.........
Trois mois.........
Un mois.........
On s'abonne aussi, à [illegible]
ÉDITION [illegible]
Un an.........
Six mois.........
Quatre mois.........
Trois mois.........

LA VIE [illegible]

LE 20 SEPT[illegible]

Mot de Gœthe.—Jugement [illegible] tance de la canon[illegible] ries dans l'Argonne [illegible] et Kellermann [illegible] l'Yvron.—Hauteurs [illegible] nonnade.—Première [illegible] —Attitude des [illegible] moulin.—Deuxième [illegible] nonnade.—Le général [illegible] rie.—Lettre inédite [illegible] mans.

Dans la soirée du [illegible] l'illustre Gœthe, qui [illegible] du duc de Weimar [illegible] l'armée coalisée contre [illegible] sait avec plusieurs [illegible] péripéties si attendues [illegible] que cette célèbre journée [illegible] aux sorte qu'il [illegible] "De ce lieu, répondit [illegible] date une nouvelle ère [illegible] du monde, et vous [illegible] étais." Le major M[illegible] tat-major du prince [illegible] firmé plus tard cette [illegible] phétique. "Le 20 s[illegible] ne au monde [illegible] Cette autre face n'est [illegible] de la Révolution [illegible] tembre 1792 [illegible] proclamait [illegible] qui existait déjà [illegible] août, elle n'était [illegible] la nouvelle de l'[illegible] mais cet événement [illegible] de son œuvre en arrière [illegible] coalition, en forçant [illegible] si hère de sa gloire [illegible] quêtes récentes à [illegible] laquelle se dent avec [illegible] réellement. Qu'un [illegible] émigré qui faisait [illegible] prince de Condé à [illegible] ment : "Cette bataille [illegible] qu'une pétarade [illegible] me de nos jours [illegible] aient pu davoir [illegible] de la journée du 20 [illegible] faisant ressortir le [illegible] hommes tués ou blessés [illegible] tre, environ 400 [illegible] moins de 200 chez [illegible] portance d'une bataille [illegible] au nombre des victimes [illegible] lau, qui n'amena pas [illegible] conséquence, la Moskova [illegible] coura à Napoléon quelques [illegible] ges, auraient été les [illegible] du siècle. Je rappelle [illegible] l'opinion [illegible]. Un autre émigré, [illegible] par M. Arthur Chuquet [illegible] vante et concluante [illegible] *Valmy* forme le [illegible] *Guerres de la Révolution* [illegible] "La canonnade de [illegible] étrangers, anima les [illegible] sera une place dans [illegible] portants résultats."

On ne saurait d[illegible] ment le contenu de [illegible] faire à la canonnade [illegible] la bataille de Valmy [illegible] vient.

Quant aux détails [illegible] ne part on ne les [illegible] avec autant de précision [illegible] vie de M. Chuquet [illegible] de documents qu'il [illegible] cherches. La place [illegible] leurs pour raconter [illegible] née de Valmy; je ne [illegible] trer l'importance [illegible] tracées circonstances [illegible] et qui ont un mari [illegible] principales. Les Autrichiens [illegible] avaient sonné les [illegible] volontaires. Le [illegible] une des gloires de la [illegible] est sommé généralement [illegible] armée dans sa [illegible] entraient pour le [illegible] troupes prussiennes [illegible] reste de leur roi, au [illegible] commande par le [illegible] Clerfayt, ainsi que [illegible] (émigrés) qui à pour [illegible] Condé. Précédé d'un [illegible] gant et insultant pour [illegible] de, Brunswick franchit [illegible] les routes s'emparant [illegible] Longway et de Verdun [illegible] composée en grande [illegible] le siège devant Thionville [illegible] temps précieux à discuter [illegible] suivre et laissent au [illegible] temps de s'établir [illegible] passage des défilés [illegible] mi la route directe de [illegible] Ste-Menehould.

Dumouriez, nommé [illegible] chef de l'armée des A[illegible] cément de Lafayette, [illegible] manœuvre hardie et [illegible] lés de l'Argonne dont [illegible] Thermopyles de la F[illegible] Brunswick se décide [illegible] Grandpré, où est [illegible] néral de Dumouriez, [illegible] attaques. Les [illegible] divers point de la ligne [illegible] Français ont d'ailleurs [illegible] masquer l'attaque [illegible] Croix-au-Bois, défilé [illegible] daire mal gardé et [illegible] du. Ce passage est [illegible] chiens, repris par le [illegible] ensuite perdu. [illegible] Dumouriez l'évacue [illegible] nuit et, malgré le [illegible] dre deux paniques, il [illegible] ses troupes dans une [illegible] avant de Sainte Menehould [illegible] le dos à la frontière, [illegible] munications de l'armée [illegible] cette position, il est à [illegible] où Dillon semble inex[illegible] avançant les communications [illegible] mi, il court grand [illegible] ges. Mais, grâce à [illegible] ministre de la guerre, [illegible] forts lui arrivent. D[illegible] mées principalement [illegible] camp de Maulde qu'il a [illegible] guerre avec succès [illegible] dres de Beurnonville [illegible] s'établir à sa droite.

Kellermann, qui [illegible] centre et qui se dirige [illegible] hésite à rejoindre [illegible] ordres duquel Servan a [illegible] cer; il s'y décide [illegible] des ordres itératifs du [illegible] instructions formelles [illegible] lissime Luckner, et le [illegible] soir il parvient dans la [illegible] par la route de Sainte [illegible] Jons, en avant de l'armée [illegible] La position qu'il occupe [illegible] fectueuse; il se propose [illegible] la matinée du 20; il est [illegible] taque inopinée de l'armée [illegible] les conseils de Dumouriez [illegible] les hauteurs de Valmy [illegible] gros de son armée, [illegible] Cassier avec son avant [illegible] avec sa réserve [illegible] en laissant [illegible] nan contre les avant [illegible] prussiennes. Stengel, [illegible] ral de l'armée de [illegible] hauteurs de l'Yvron à [illegible] de Valmy. Beurnonville [illegible] rière de Stengel, prêt à [illegible] près Cassier et Valence [illegible] la plaine à gauche de [illegible] mouriez envoie [illegible] Pour arrêter les arrières [illegible] sur les hauteurs de la [illegible] pital qu'ils sont [illegible] lorsque le gros de l'[illegible] traite, Dumouriez [illegible] tance de ces hauteurs [illegible] sot pour les réoccuper, [illegible] dard, les Prussiens en [illegible] la dirigent une terrible [illegible] Valmy et l'Yvron; [illegible]